

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique\*. Les entraves aux observations HRO étant nombreuses, ces chiffres sont à prendre comme un extrême minima.

### Chiffres concernant les expulsions des lieux de vie informels :



**Au moins 95 expulsions de 16 lieux de vie informels**



**Au moins 14 personnes exilées arrêtées lors des expulsions**



**Au moins 90 mineur.e.s non accompagné.e.s rencontré.e.s\*\***



Chiffres des saisies hors de l'expulsion avec mise à l'abri forcée du 29 novembre, trop massive pour permettre une documentation complète :

**Au moins 132 tentes dont 13 remplies d'affaires personnelles et 29 bâches volées**



**Au moins 2 abris détruits, des vêtements et une valise pleine d'affaires personnelles volés**



**Au moins 5 vélos volés**

Dans le cadre de la politique de « lutte contre les points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 19h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ou des affaires personnelles\*\*\*. Dans le Calais, un lieu de récupération des affaires a été mis en place sans que les personnes ne soient informées systématiquement de son existence par les membres de la Préfecture ou les forces de l'ordre. HRO a reçu plusieurs témoignages de personnes qui affirment ne pas avoir été mises au courant du système de récupération des affaires.

Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.



**Durant les opérations d'expulsions, les membres HRO ont été témoins d'intimidations violentes envers les personnes exilées. En assumant pleinement le caractère non-exhaustif, nous avons documenté entre autres les intimidations suivantes perpétrées par les forces de l'ordre à l'encontre des personnes exilées durant les expulsions du mois de novembre 2023.**

**Lors de toutes les opérations, HRO a noté le surarmement des forces de l'ordre qui sont très souvent équipées de LBD, de bombes lacrymogènes, de tonfas, de boucliers, de casques... Cet armement est intimidant et disproportionné au regard des opérations dont il est question.**

*Les 3, 15, 17 et 26 novembre les personnes exilées sont **empêchées de récupérer leurs affaires** durant l'expulsion ; celles-ci ont été à plusieurs reprises **volées** ou **détruites** par les équipes de nettoyage. Les 5, 15, 17, 19, 21 et 26 novembre les forces de l'ordre ont **crié sur les personnes exilées pour leur intimer des ordres**.*

*Malgré la **tempête Ciaran** qui a frappé le nord de la France le 4 novembre et les inondations du Calais, les expulsions ont continué dans **l'eau et la boue**, précarisant toujours plus des personnes vivant dans des conditions indignes.*

*Le 15 novembre, un CRS **a violemment poussé un exilé**, menaçant de lui « **arracher sa tignasse à ce gros con** ». Le même jour, d'autres CRS ont traité les personnes expulsées de « **sales cons** » après les avoir **poussés par terre depuis le haut d'une butte**.*

*Le 17 novembre, un CRS au périmètre s'est placé devant les personnes expulsées et, imitant un chef d'orchestre ; « **allez on chante ! Il était un petit navireuuuh** »*

*Le même jour, un CRS prénommé « **Gégé** » par ses collègues a prit des **photos du lieu de vie** avec son téléphone. Rigolard, il a dit à ses collègues : « **Regardez le WhatsApp les gars !** ». Ses collègues lui ont demandé si **Gégé a trouvé un Airbnb**.*

*Le 21 novembre, les personnes exilées ont été forcées à se diriger dans une **énorme flaque de boue** durant l'expulsion de leur lieu de vie, certaines se sont **enfoncées jusqu'aux chevilles pendant plusieurs dizaines de minutes**.*

### Harcèlement des observateur.rice.s lors des expulsions :

#### Plusieurs tentatives d'intimidation :



**Les entraves à l'observation sont nombreuses. Sans compter les périmètres arbitrairement déployés pour empêcher l'observation des opérations par les membres HRO, 56 tentatives d'intimidations et/ou d'entraves ont été enregistrées. Parmi celles-ci, les membres HRO ont été filmé.e.s sans avoir été prévenu.e.s au préalable au moins 21 fois, dont 8 fois avec des téléphones personnels, et se sont vu.e.s contrôler leur identité à 3 reprises.**

*Le 5 novembre, un CRS **menace de « désosser »** les membres HRO*

*Le 15 novembre, alors que le **chef des opérations** pousse une membre HRO, elle demande : « **Vous pouvez ne pas me toucher s'il vous plaît ? je ne préfère pas** », celui-ci répond : « **Je ne préfère pas non plus, je ne veux pas me salir** »*

*Le 17 novembre, deux bénévoles HRO sont emmenés en **retenue administrative** pour vérification de la régularité de leur séjour sur le territoire français. Malgré les tampons sur leurs passeports attestant de cette régularité, ils sont **restés 23h30 dans les cellules de la PAF**.*

*Le 19 novembre, lors d'un contrôle d'identité, un CRS **baisse le pantalon d'un membre HRO** et le **palpe sous ses vêtements** avant de **lire à voix haute et de façon humiliante** son casier judiciaire.*

\* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

\*\* Nombre de MNA auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par l'association ECPAT (non mandatée par le département) au mois de novembre alors qu'elles étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.

\*\*\*Lors de chaque opération d'expulsions, les affaires personnelles des personnes en situation d'exil sont saisies par les agents de la société privée APC, mandatée par l'Etat, sous la supervision des forces de l'ordre.